

Règlement de l'épreuve

- ❖ Pour les licenciés, licence à présenter le jour de la course
- ❖ Pour les non licenciés mineurs et majeurs, certificat médical "apte à pratiquer le triathlon en compétition"
- ❖ Pour les mineurs, autorisation parentale.

Selon « la réglementation générale F.F.TRI » :

Le port du casque cycliste à coque rigide est obligatoire. Le Code de la Route doit être respecté.

Dans le parc à vélo, aucun accompagnement ou aide extérieure ne sont autorisés. Les déplacements se font à pied.

Les organisateurs sont couverts pour les risques Responsabilité Civile. L'organisateur décline toutes responsabilités :

- en cas de perte, détérioration ou vol de matériel, à l'extérieur et à l'intérieur du parc à vélo,
- en cas d'accident ou défaillance suite à un mauvais état de santé,
- en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la Route et des consignes des organisateurs, des services de gendarmerie ou des signaleurs.

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir le Triathlon en général.

Le chronométrage sera réalisé par puce électronique. Toute puce électronique perdue sera facturée 15€.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la F.F.TRI et de la course, m'y soumettre et courir dans le meilleur esprit de sportivité.

A

Le.....

Signature

A remettre au moment du retrait des dossards